



ASSOCIATION LOI DE 1901

---

# PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU MERCREDI 09 MARS 2022

---

L'an deux mille vingt deux, le mercredi neuf mars, à dix-sept heures trente,

Sur convocation du président, les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale ordinaire pour statuer sur l'ordre du jour ci-dessous.

Les personnes présentes à cette assemblée générale ordinaire ont signé la feuille de présence qui est annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée générale désigne Monsieur Hatem BELLAGI en qualité de président de séance.

Après avoir vérifié que le quorum, le président, Monsieur Hatem BELLAGI ouvre la séance.

Le président de séance rappelle que l'assemblée générale ordinaire est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Mot du président
- Approbation du rapport moral 2021 (Délibération 1)
- Approbation du rapport financier 2021 (Délibération 2)
- Présentation du plan d'action 2022
- Présentation du budget prévisionnel 2022
- Questions/réponses

Une présentation « Powerpoint » (jointe en annexe au présent procès-verbal et qui en fait partie intégrante) sert de support de présentation du détail des différents points à l'ordre du jour.



La présentation des différents points à l'ordre du jour par le président, n'ont pas donné à débat, un consensus entre les membres s'étant dégagé avant le vote à chaque fois sur l'ensemble des points présentés.

Le président met successivement aux voix les résolutions à l'ordre du jour.

o Délibération 1

**Approbation du rapport moral 2021**

*« Les membres de l'association approuvent le bilan moral 2021 »*

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

o Délibération 2 :

**Approbation du rapport financier 2021**

*« Les membres de l'association approuvent le bilan financier 2021 »*

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

Nombre d'adhérents : 91

Nombres d'adhérents à jour de leur cotisation : 60

Nombres d'adhérents présents à jour de leur cotisation : 30

Nombres de procurations : 16

Quorum => 30

Le Président clôt la séance à 18 heures 30.

Fait à Nouméa, le 10 mars 2022

Le Président, **M. Hatem BELLAGI**

Le Secrétaire **M. Mehdi HASSOUNI**